

# ENLÈVEMENT DES ENCOMBRANTS

(service réservé aux particuliers)



Date d'enlèvement

Mercredi

20 \_ \_

Ne pas entreposer les objets sur la voie publique sans accord préalable de la mairie (04 92 62 44 17)

Service limité à 3 objets répertoriés ci-dessous

Inscription à valider le mardi avant 12h pour le mercredi suivant

## RAPPEL

En aucun cas, les services techniques municipaux ne déménageront ou videront des maisons, greniers ou garages remplis d'objets divers (dans ce cas, merci de vous adresser à une entreprise spécialisée). Le placoplâtre, le bois en grosse quantité, les pneus, appareils sanitaires, agrégats, ferrailles, déchets verts, menuiseries, boiseries, huisseries, etc., ne seront pas ramassés ; ils doivent être apportés à la déchetterie de Château-Arnoux-Saint-Auban (service gratuit pour les particuliers).

## DEMANDEUR

Prénom / Nom : \_\_\_\_\_ Tél. : \_\_\_\_\_

Adresse à Peipin : \_\_\_\_\_

Lieu du dépôt des objets : \_\_\_\_\_

Entourez ou précisez maximum 3 objets à enlever.

APPAREILS ÉLECTROMÉNAGERS	MOBILIER	DIVERS
Lave-linge	Sommier	Vélo
lave-vaisselle	Matelas	Poêle
Cuisinière	Lit	Chauffe-eau
Téléviseur	Canapé	Autres (précisez)
Réfrigérateur	Fauteuil	-
Congélateur	Table	-
Autres (précisez)	Chaise (s)	-
-	Armoire	-
-	Commode	-

Le demandeur déclare ne faire procéder qu'à l'enlèvement des déchets encombrants répertoriés sur cette feuille.

**Merci de retourner cette fiche à l'accueil de la mairie ou par courriel : [mairie@peipin.fr](mailto:mairie@peipin.fr)**

Date et signature :